

**Procédure pour faire acte de candidatures pour rejoindre le CLM en
Parcours spécifique « accès santé » (PASS) ou en Licence avec
une option « accès santé » (L.AS)**

Tu souhaites exercer une profession de santé (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique, kinésithérapie) et tu envisages de t'inscrire à Marseille en PASS ou en L.AS.

Dans cette perspective, tu désires rejoindre le Centre Laennec Marseille. N'hésite pas à consulter et/ou à télécharger la charte des étudiants de première année du CLM. Cela te donnera une idée de ce que le CLM pourra t'offrir et ce qu'il attendra de toi, si tu es accepté(e).

Le processus de candidature comporte plusieurs phases :

- 1- Les candidatures sont ouvertes aux lycéens de Terminale Générale. Le CLM reçoit uniquement les candidats désireux de poursuivre des études de médecine, d'odontologie, de pharmacie, de maïeutique et de kinésithérapie.
- 2- L'ouverture des dépôts de candidatures intervient le 15 décembre 2024 sur notre site « laennec-marseille.fr ». La clôture des candidatures est fixée au 15 février 2025.
- 3- Dans le même temps, le candidat envoie par lettre suivie ou dépose au CLM — 205, rue Sainte Cécile - 13005 MARSEILLE —, dans un délai de dix jours ouvrables, un dossier comprenant :
 - a. les bulletins scolaires de l'année de Première,
 - b. le bulletin du premier trimestre de l'année de Terminale (pour les lycées fonctionnant en semestre : une capture d'écran des notes et/ou appréciations à date),
 - c. une lettre de motivation personnelle (version manuscrite),
 - d. une photo d'identité,
 - e. un chèque de 30€ non remboursables au titre des frais de dossier
- 4- Le dossier est étudié sous quinze jours après réception. Trois possibilités :
 - a. la candidature est rejetée sur dossier,
 - b. le candidat est convoqué rapidement à un entretien avec le directeur du CLM en vue d'une décision d'admission qui sera communiquée mi-mars au plus tard,
 - c. le candidat est admis sur dossier et sera rencontré par le directeur au printemps.
- 5- Les candidats admis finalisent leurs inscriptions par le renseignement d'un formulaire papier et le règlement de 40€ d'adhésion à l'Association Centre Laennec Marseille (non remboursables en cas de désistement) et des frais de participation : 1750€ pour les PASS, 950€ pour les L.AS (arrhes de 300€ non remboursables en cas de désistement).

NB : Les boursiers bénéficient, sur présentation d'un justificatif, de réductions importantes : la grille tarifaire 2025-2026 sera consultable à l'ouverture de la pré-inscription en ligne (mi-décembre) sur le site internet du CLM.
- 6- Les candidats admis qui le souhaitent peuvent alors postuler pour la résidence du CLM (réponse apportée début mai 2025)
- 7- En fonction de la réponse de « Parcours Sup », (PASS ou L.AS) le candidat bénéficie d'un parcours adapté.
- 8- Prévoir quatre journées de séminaire de pré-rentrée sur début juillet pour les PASS, deux journées fin août pour les L.AS.

Version du 30 septembre 2024